



## Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

**6597<sup>e</sup>** séance

Vendredi 29 juillet 2011, à 18 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Wittig . . . . .	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Sangqu
	Bosnie-Herzégovine . . . . .	M. Vukašinić
	Brésil . . . . .	M <sup>me</sup> Dunlop
	Chine . . . . .	M. Wang Min
	Colombie . . . . .	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Pankin
	France . . . . .	M. Bonne
	Gabon . . . . .	M. Messone
	Inde . . . . .	M. Manjeev Singh Puri
	Liban . . . . .	M. Ramadan
	Nigéria . . . . .	M. Amieyeofori
	Portugal . . . . .	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant

### Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ([S/2011/422](#))

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 18 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

#### **Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2011/422)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres sont saisis du document S/2011/471, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/422, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2003 (2011).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Sangqu** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : La présence de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) au Darfour est cruciale, puisque que son mandat prévoit, entre autres choses, qu'elle contribue à faciliter le processus de paix au Darfour et la protection des civils. À cet égard, l'Afrique du Sud a fourni des contingents et des effectifs de police à la MINUAD, et continuera d'appuyer la mission. L'Afrique du Sud apportera aussi

son concours à la recherche d'une paix durable au Darfour par l'intermédiaire de l'Union africaine (UA) et directement. C'est pourquoi ma délégation a voté pour la résolution 2003 (2011), qui proroge le mandat de la MINUAD pour une nouvelle période de 12 mois.

Des événements d'une importance capitale dans l'histoire du Soudan et, partant, de l'ensemble du continent, sont survenus ce mois-ci. Un nouvel État, le Soudan du Sud, a vu le jour, marquant un nouveau jalon dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global, par lequel le peuple soudanais s'est engagé à mettre fin à un conflit qui dure depuis des décennies. En célébrant ce succès, nous nourrissons l'espoir que le Document de Doha pour la paix au Darfour sera signé par toutes les parties au conflit afin que la population du Darfour puisse profiter de cet élan positif pour progresser rapidement vers la paix.

Il faut tout mettre en œuvre pour promouvoir la paix et la stabilité au Darfour. L'Afrique du sud se félicite de l'issue du processus de paix de Doha. C'est en effet un progrès notable sur la voie de l'instauration de la paix au Darfour.

L'Union africaine, réunie récemment au plus haut niveau à Malabo, a approuvé le lancement immédiat du processus politique au Darfour en tant que processus qui constitue

« le meilleur moyen de consolider les progrès réalisés jusqu'à présent, d'assurer que les Soudanais s'approprient véritablement le règlement de leurs propres problèmes et d'autonomiser les diverses parties prenantes, ainsi que de parvenir à un règlement global et sans exclusive des questions interconnectées de la paix, de la justice et de la réconciliation au Darfour ».

À cet égard, l'Afrique du Sud exprime son appui total et sans équivoque aux efforts déployés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, avec l'appui de la MINUAD, pour mettre en œuvre le processus politique au Darfour dès que possible.

Tout en reconnaissant que les parties doivent faire tout leur possible pour créer un environnement favorable, nous ne considérons pas la création d'un tel environnement comme une condition préalable au lancement du processus politique au Darfour. Le faire reviendrait en fin de compte à offrir aux éventuels auteurs de troubles la possibilité de saper le processus. C'est avec cela à l'esprit que le Conseil de paix et de

sécurité de l'UA a demandé au Conseil de sécurité d'apporter son soutien au lancement du processus politique au Darfour. Cela a été fait afin que le Conseil de sécurité puisse prendre en considération la position de l'UA et s'en faire l'écho lors de l'examen du renouvellement du mandat de la MINUAD.

Nous tenons à rappeler au Conseil que la MINUAD a été créée comme une opération hybride dans le cadre d'un partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Compte tenu de ce trait de ces nature et caractéristique exceptionnelles de la MINUAD, il est extrêmement important que les deux organisations attachent mutuellement de l'importance à leur contribution au succès de la mission et à la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables au Darfour. Nous sommes par conséquent déçus de l'appui timide et assorti de réserves qu'a suscité la demande de l'UA quant au lancement d'un processus politique interne au Darfour.

Compte tenu de la proximité des Africains et de leur implication constante dans le règlement du conflit au Darfour, la communauté internationale ferait bien de répondre à l'appel de l'Afrique et de soutenir les efforts déployés par l'Union africaine dans le processus politique au Darfour. Nous réitérons l'importance et la prééminence du leadership africain dans le règlement des problèmes africains. Après tout, cela s'inscrit dans le droit fil des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Si le processus de paix au Darfour n'est pas mis en œuvre en temps voulu, cela aurait un effet dévastateur en retardant encore davantage l'instauration de la paix, condamnant ainsi le peuple darfourien à des souffrances indicibles.

L'Afrique du Sud est satisfaite des efforts louables déployés par le Représentant spécial conjoint, M. Gambari, et par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, sous l'égide de l'ancien Président Mbeki, avec l'appui des parties prenantes au Soudan et de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que leurs efforts constants contribueront de manière notable à ramener la paix, la stabilité et la réconciliation aux Darfouriens. Le Conseil ne doit pas renoncer à son appui au peuple du Darfour. Nous ne saurions l'abandonner.

**M. Amieyefori** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria a voté pour la résolution 2003 (2011) parce qu'il croit au rôle indispensable que joue l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans les efforts visant à instaurer la paix et

la stabilité au Darfour et la paix dans l'ensemble du Soudan. Nous restons fermement convaincus que le partenariat durable entre l'ONU et l'Union africaine (UA) au Darfour constitue toujours une base solide du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans l'esprit de ce partenariat, nous avons espéré que la décision du dix-septième Sommet de l'UA et le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'UA du 19 juillet 2011, soulignant que le processus politique au Darfour devrait constituer une priorité de la nouvelle feuille de route pour le Darfour, et devrait être lancé de manière effective en s'appuyant sur les résultats positifs du processus de Doha, seraient dûment pris en considération.

Nous sommes convaincus que le paragraphe 7 de la résolution, qui détaille certaines conditions propices difficiles à remplir, restreindra le lancement du processus politique au Darfour. En effet, le fait de subordonner le lancement du processus politique au Darfour à la réalisation de certaines conditions préalables serait contreproductif. Cela pourrait offrir aux fauteurs de troubles les moyens de saper la quête d'une paix durable, et d'entraver l'appropriation nationale du processus.

Le point de vue du Nigéria a toujours été qu'un processus politique interne est vital au caractère consensuel et sans exclusive des relations intercommunautaires au Darfour. Tout comme l'a noté le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2011/422), le processus de paix au Darfour pourrait également tirer profit d'un dialogue et d'un processus de consultations internes au Darfour qui suscitent un soutien populaire et l'appropriation par la population locale, et complète les résultats des négociations de Doha dans la nouvelle feuille de route.

Les éléments énumérés au paragraphe 7 sont des objectifs, et non pas des conditions préalables. Selon nous, si nous tenons sérieusement à prendre les premières mesures essentielles en vue de créer un environnement propice au processus politique au Darfour, il faut qu'elles soient clairement réalisables et facilement applicables. Le Conseil et la communauté internationale devraient davantage se concentrer sur cette vision.

Nous pensons que la levée de l'état d'urgence au Darfour renforcera considérablement le processus politique au Darfour, comme l'a fait observer le Représentant spécial conjoint. Il s'agit d'une mesure de

confiance essentielle, qui sera suffisante pour démarrer le processus.

Enfin, nous pensons que la MINUAD peut apporter une contribution importante en garantissant la réussite du processus politique au Darfour et en œuvrant étroitement avec le Gouvernement soudanais en vue de lever l'état d'urgence. Nous nous opposons donc à tous les efforts visant à minimiser le rôle de la MINUAD, voire à l'exclure du processus politique au Darfour.

**M. Messone** (Gabon) : Nous suivons encore, non sans appréhension, les premiers pas de l'État du Soudan du Sud. La question de la paix au Darfour est une des sources de cette anxiété. La quête de la paix et de la sécurité au Darfour demeure une préoccupation constante du Gabon.

C'est dans ce sens que nous nous sommes félicités de l'adoption par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 19 juillet dernier d'un communiqué dans lequel il demande au Conseil de sécurité de l'ONU de procéder au renouvellement du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). La MINUAD a joué un rôle essentiel dans les négociations de Doha et a également amélioré ses performances dans le domaine de la protection des civils.

La résolution 2003 (2011), pour laquelle le Gabon vient de voter, répond à son souci de voir la MINUAD continuer de jouer un rôle important dans le rétablissement de la paix et de la stabilité au Darfour. En dépit des avancées enregistrées dans la poursuite de la paix dans cette région du Soudan, la situation sécuritaire et humanitaire au Darfour demeure fragile et menace les acquis du processus de Doha.

C'est ainsi que le sommet de l'Union africaine de Malabo a souhaité le lancement du processus de paix au Darfour. Nous saluons cette décision. Nous sommes persuadés que le processus politique au Darfour proposé par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, présidé par le Président Mbeki, puis endossé par le sommet de Malabo, serait le moyen de consolider les résultats positifs du processus de Doha. D'ailleurs, ces deux processus complémentaires doivent à terme permettre aux Darfouriens eux-mêmes de s'approprier véritablement le retour à la paix, à la justice, la réconciliation et le développement dans leur région.

À cet égard, tout en reconnaissant la nécessité de créer un environnement sécuritaire, humanitaire et politique propice, le Gabon est convaincu que le lancement et l'aboutissement réussi du processus de paix du Darfour ne devraient pas achopper sur des préalables qui risquent de saper la recherche même de la paix, de la justice et de la réconciliation au Darfour.

Le texte que nous venons d'adopter reprend des objectifs consensuels de ce Conseil. Bien sûr, il est encore loin du souhait exprimé par le sommet de l'Union africaine de Malabo, mais il doit imprimer la volonté d'engager le processus de paix au Darfour.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient les soldats de la paix de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui continuent de jouer un rôle essentiel pour garantir la sécurité de la population du Darfour.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation qui prévaut sur le terrain au Darfour. Compte tenu de la situation dangereuse, nous sommes heureux que le Conseil ait reconnu que les conditions actuelles ne sont pas propices au lancement d'un processus politique interne au Darfour. Pour qu'un processus aboutisse au rétablissement d'une paix durable au Darfour, il importe de veiller à ce que les participants puissent exprimer librement leur volonté sans crainte de violences ou de représailles. Toutefois, au Darfour, les personnes qui disent ce qu'elles pensent sont régulièrement arrêtées, torturées ou tuées.

Il incombe avant tout au Gouvernement soudanais de créer ces conditions favorables. Nous prions instamment toutes les parties au conflit de convenir d'un cessez-le-feu immédiat et d'entamer des négociations directes.

La MINUAD joue un rôle essentiel dans le rétablissement de la paix au Darfour. La Mission n'a pas de priorité plus élevée que de protéger les civils et d'assurer l'accès des organisations humanitaires à des millions de personnes vulnérables. Nous sommes heureux que la résolution 2003 (2011) affirme cela. Sur la base des informations qui remontent du terrain, notamment les rapports de la MINUAD concernant les droits politiques, civils et humains, il reviendra au Conseil de sécurité, en tenant compte des vues de l'Union africaine, de déterminer si les conditions nécessaires sont réunies pour permettre à la MINUAD de poursuivre son action dans le cadre du processus politique interne au Darfour.

Alors que les civils continuent d'être pris pour cible et que des bombes continuent d'être larguées sur le Darfour, les États-Unis se félicitent que la MINUAD ait mis l'accent sur la protection des civils et sur la nécessité de garantir l'accès aux acteurs humanitaires afin qu'ils puissent apporter une aide vitale. Nous prions les parties au conflit de relancer un processus de négociations politiques sérieuses et globales pour mettre fin à ces atrocités.

**M. Pankin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour la résolution 2003 (2011). Nous estimons que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) joue un rôle stabilisateur important dans cette région du Soudan. La Fédération de Russie considère que la MINUAD fait partie intégrante du processus qui permettra de régler la situation au Darfour.

Fait important, le mandat de la Mission comporte un large éventail de tâches d'appui politique qui entrent dans le cadre du processus de paix et des initiatives de médiation de l'Union africaine et de l'ONU. La Mission doit notamment appuyer et surveiller la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour, mais aussi contribuer à la préparation et à la conduite du dialogue et des consultations internes au Darfour.

Le 14 juillet, le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité ont signé le document de Doha pour la paix au Darfour, que nous considérons comme une avancée importante en vue d'un règlement de la situation au Darfour. Au chapitre 7 de ce document, les parties s'engagent à organiser un dialogue interne au Darfour et à l'entreprendre avec l'aide de la MINUAD, de l'Union africaine et du Gouvernement qatarien. Le processus politique vise à construire une société civile largement représentative au Darfour pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix.

La nécessité de lancer le processus politique au Darfour est reconnue dans une résolution adoptée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 19 juillet. Le Russie appuie pleinement cette position. Nous estimons que le dialogue interne au Darfour est un élément essentiel de la nouvelle feuille de route en vue d'un règlement pacifique de la situation au Darfour, conformément à la résolution 2003 (2011).

Nous attachons une grande importance à l'action de la MINUAD et aux efforts que déploie son chef, le

Représentant spécial conjoint, M. Gambari, pour promouvoir le règlement de la crise au Darfour. Nous sommes convaincus que, dans les conditions difficiles qui prévalent au Darfour, les soldats de la paix font de leur mieux pour accomplir les tâches qui leur ont été assignées par le Conseil de sécurité. Nous appelons toutes les parties au Darfour à appuyer les activités de la MINUAD.

**M. Wang Min** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite de l'adoption à l'instant par le Conseil de la résolution 2003 (2011). La Chine a voté pour cette résolution.

La Chine a toujours appuyé le processus de paix au Darfour et au Soudan, et elle espère que la paix, la prospérité et le développement seront rapidement instaurés au Darfour. La Chine est d'avis qu'il convient d'aborder la question du Darfour dans le cadre d'une stratégie double, en mettant l'accent autant sur le déploiement d'une opération de maintien de la paix que sur le processus politique. Nous appuyons la prolongation du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) afin qu'elle puisse continuer à s'acquitter des tâches que lui a confiées le Conseil de sécurité.

L'Union africaine (UA) est un partenaire important de l'ONU dans le cadre de l'action visant à régler les questions relatives au Soudan. La position de l'UA en ce qui concerne le processus politique au Darfour mérite qu'on s'y intéresse de plus près. La Chine est favorable à ce que la MINUAD joue un rôle prépondérant dans l'appui au processus politique au Darfour.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : En votant pour la résolution 2003 (2011), qui prolonge le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour une nouvelle période de 12 mois, le Royaume-Uni est conscient que le Darfour entre dans une période critique au cours de laquelle sa population aura plus que jamais besoin de l'appui de l'ONU comme de l'Union africaine.

Nous nous félicitons donc du rôle fondamental que joue la MINUAD pour assurer la protection des civils et mettre en place de conditions de sécurité favorables pour permettre l'accès humanitaire au Darfour. Compte tenu de la détérioration de la situation en matière de sécurité et de son impact sur les civils, nous encourageons la Mission à maintenir et à

renforcer sa position de fermeté pour ce qui est de l'exécution de ces tâches essentielles.

Nous comprenons par ailleurs l'importance décisive d'œuvrer pour une paix globale au Darfour. Nous nous félicitons de la signature, le 14 juillet, par le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice, de l'accord relatif à l'adoption du Document de Doha pour la paix au Darfour. Nous exhortons le Gouvernement soudanais et tous les mouvements armés à tout mettre en œuvre, immédiatement et sans condition préalable, pour parvenir à un cessez-le-feu permanent et à un accord de paix global fondé sur le Document de Doha.

En outre, nous convenons du rôle complémentaire que pourrait jouer un processus politique interne pour faire participer toutes les parties prenantes au Darfour à un dialogue constructif et libre. Toutefois, nous constatons que les conditions d'un environnement favorable, indispensable à la conduite d'un tel processus au Darfour, telles que définies par le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans leur communiqué conjoint du 21 mai, ne sont pas encore remplies. Nous

observons que le Secrétaire général a clairement indiqué dans son rapport (S/2011/422) que la création d'un environnement favorable pour ce processus est essentielle.

Comme la résolution 2003 (2011) l'énonce clairement, le Secrétaire général et le Conseil de sécurité surveilleront de très près l'évolution de la situation afin de pouvoir procéder aux évaluations appropriées et de permettre au Conseil de sécurité de prendre les mesures requises en ce qui concerne le Processus politique au Darfour et la participation de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) à ce processus.

Nous remercions le Représentant spécial conjoint, M. Gambari, et le personnel de la MINUAD du travail qu'ils accomplissent en faveur de la paix et de la sécurité au Darfour.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeurera saisi de la question.

*La séance est levée à 18 h 25.*